



3 Le Mot du Maire

Actions de la municipalité

4 L'urbanisme

5 La voirie

6 Le bâtiment

7-9 Le social

Informations diverses

10-11 Interview de Monsieur le Maire honoraire, Guy Pasquet

11 Une nouvelle secrétaire à la mairie : Anne-Marie Viale

12 Badge d'accès à la déchetterie - Trier les déchets, acte de civisme

13 Influenza aviaire - Recensement agricole

14 Entreprises en difficulté suite à la COVID - Déclaration d'utilité publique - Recensement militaire - la fibre arrive sur notre commune - Information RESE

15 L'ADMR, face à l'épidémie de Covid19

16 Centre Hospitalier de Boscammant

17 La taille des haies, une obligation à la charge du propriétaire

Vie locale

18 Club des aînés - Association scolaire - COSM du Lary - Comité des Fêtes

19 Tarot Sud Challenge - Saintonge boisée vivante

20-21 Association Sportive et Culturelle de Clérac (ASCC) - Teurlay Environnement Théâtre

Culture et loisirs

22-23 Bibliothèque

24-25 Musée

26-28 Ecole

29-31 Les lieux-dits de la commune, essai de toponymie

32 Confinés oui mais en restant au VERT... avec des plantes qui nous veulent du bien

33 Des douceurs gourmandes à offrir

Vie pratique

34 Etat civil

35 Informations utiles



Nouveaux locaux
de la Mairie rénovée



Directeur de publication : Michel QUOD

Rédacteur en chef : Dominique MAUREL

Mise en page : Adeline MIMAUD

Impression : Imprimerie ROBERT

N° dépôt légal : 962

Chères Cléracaises, Chers Cléracais,

Au printemps nous avons subi une crise majeure. Nous pensions avoir échappé au pire, hélas, on ne sait plus. Ce virus a modifié nos habitudes de vie et de travail, suscitant légitimement notre inquiétude pour les plus fragiles.

Les mesures de reconfinement et de restriction des déplacements annoncées, montrent combien il est indispensable que chacun se sente concerné par le respect des contraintes sanitaires, dont l'objectif est de nous protéger en limitant la propagation du virus.

Pour autant, nous devons continuer à vivre et maintenir une activité sociale, associative, culturelle et économique. C'est sur ce chemin que l'action municipale continue à assurer le fonctionnement de la vie locale avec détermination.

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions dans notre commune. L'équipe et moi-même tenons à remercier ici une nouvelle fois, le professionnalisme des équipes enseignantes et du personnel municipal qui œuvrent au quotidien dans nos équipements scolaires.

La municipalité est extrêmement vigilante sur le respect des protocoles sanitaires décidés par l'Etat et sur l'approvisionnement matériel (masques, gels hydro alcooliques et produits désinfectants) des agents et des équipements municipaux qui relèvent de notre compétence.

Le service à la cantine a pu être maintenu de façon à ce que les enfants prennent leurs repas dans les meilleures conditions.

La commission action sociale a beaucoup œuvré pour mettre en place différentes propositions auprès de la population, notamment les plus fragiles.

Nous avons en collaboration avec le Syndicat des Communes (Ancien canton de Montguyon) interpellé la Communauté des Communes de Haute Saintonge, afin de soutenir l'activité de nos commerçants et artisans. Malgré beaucoup d'efforts, certains commerces dit non essentiels restent malheureusement fermés. Toutefois, ces commerces sont une richesse pour les habitants, ils sont les acteurs importants de la vie de notre commune.

Ces derniers mois les sujets de difficultés à surmonter n'ont pas manqué.

Nous regrettons de n'avoir pu tenir les animations prévues cette année, moment de rencontre.

Dans le contexte toujours pesant, je vous confirme mon total engagement ainsi que celui de votre municipalité. Tout sera mis en œuvre pour réaliser le programme que nous nous sommes fixé.

Je vous invite à continuer à bien prendre soin de vous et de tous en appliquant les gestes barrières et le port du masque chaque fois que cela est nécessaire.

Je vous souhaite ainsi que l'équipe municipale de passer de bonnes fêtes de fin d'année ainsi que mes souhaits les meilleurs pour cette nouvelle année, santé pour vous et vos proches.

Bien cordialement,

Michel QUOD





Les points d'informations

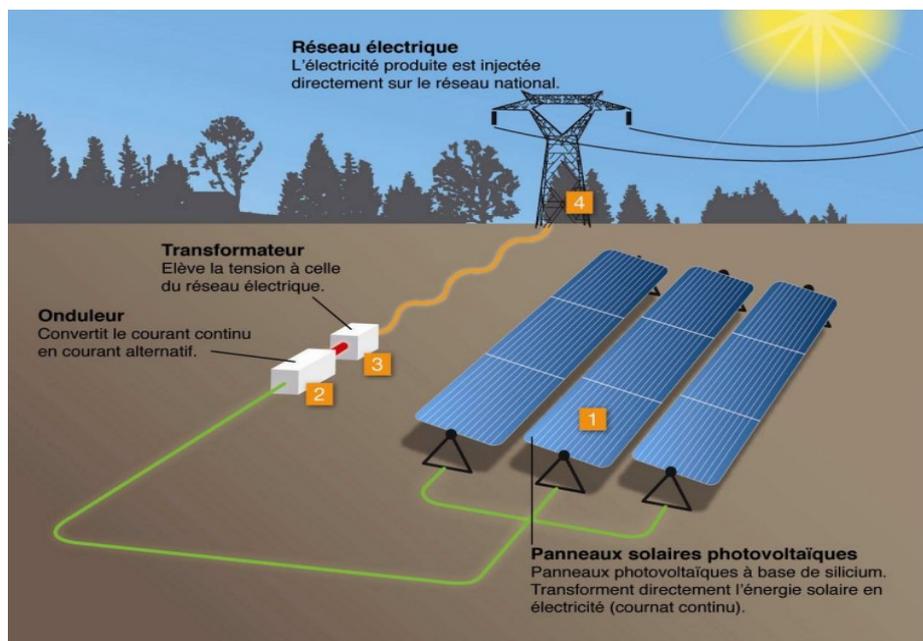
Les panneaux d'affichage en bois existant dans les villages étant en mauvais état, les employés municipaux sont en train d'en étudier leur remplacement par les équivalents en tôle inoxydable.

Par ailleurs, le panneau d'information électronique va être réinstallé au carrefour du centre-bourg, à côté de la bannière de la boulangerie.

Le panneau indicateur du musée, sur la route de Valin, va être revu et remplacé.

Projet de panneaux solaires au centre d'enfouissement

La société Imerys projette l'installation de panneaux solaires sur les casiers pleins recouverts. Nous sommes en cours de négociation.



Le cimetière

Le cimetière actuel devant être agrandi, nous sommes en train d'acquérir la parcelle ZO 6 entre le cimetière actuel et la LGV.

Un cabinet avec lequel nous avons déjà traité va effectuer les études d'avant-projet et de projet pour une surface aménagée de 1500 à 2000m².

La voirie

La commission voirie s'est occupée jusque là des points suivants :

* Des demandes d'ouvertures de chantiers et états des lieux des routes et chemins avant et après les chantiers d'exploitation de la forêt, notamment à Tournour, Le Boursillon, Clérac. Cette procédure sera systématiquement mise en œuvre lors de toute ouverture de chantier débouchant sur quelque voie que ce soit. Les travaux doivent être signalés à la mairie et feront l'objet d'un état des lieux publics au début et à la fin du chantier.

* Des relations usager-mairie concernant les démarches d'autorisation pour toute transformation du bâti chez soi. A savoir que l'usager doit s'affranchir lui-même des démarches auprès de la mairie.

* Des problèmes liés à l'écoulement des eaux le long de voies et chaussées, notamment dans le bourg, à La Cabane, Vérines, Caillères, etc.

* De la maintenance des chemins vicinaux et des voies d'eau.

* De la Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) ; une citerne souple est en commande pour le village de Genêt, on envisage également la réfection du point d'eau du Pas Blanc à Froin.

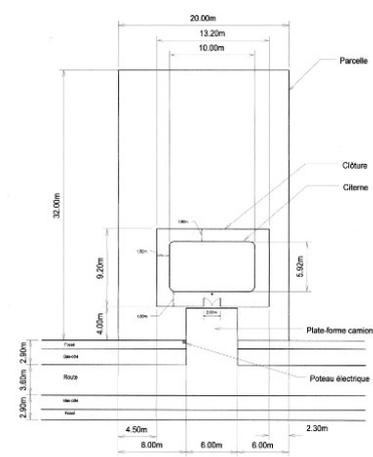
* D'un abribus pour le ramassage scolaire à Genêt, de la modification de l'arrêt de Gadebourg pour circuit de ramassage scolaire du collège de Montendre.

* De veiller à ce que tous les organismes publics (Électricité, télécommunications, Ponts et Chaussées...) agissant sur notre territoire en respectent l'intégrité, notamment concernant la future pose de la fibre dans le bourg.

* De la réouverture de certains chemins abandonnés par exemple celui de Réservat allant sur la commune de Cercoux.

* De la gestion des véhicules volés incendiés dans les chemins de forêt, ce printemps à Moindron et mi novembre à Froin.

* De la mise en place de l'éclairage public situé à Gadebourg



Défense incendie Genêt



Camion incendié au Pas Blanc



La longère

Quelques modifications vont être apportées à cet appartement afin qu'il soit affecté au logement des propriétaires de l'hôtel-restaurant avec mise à disposition d'une chambre collective pour l'hôtel.

L'hôtel restaurant

L'appartement transféré à la Longère permettra la disponibilité de 3 chambres d'hôtel supplémentaires après travaux de transformation.

Les travaux devraient débuter dans le premier semestre de l'année 2021.

Le maître d'œuvre est retenu, les travaux sont estimés à 50 000.00 € HT. Le projet devrait bénéficier de financements de certains partenaires (Etat, Département).



L'école

Des devis d'isolation thermique des classes-nord et de la cour par l'extérieur ainsi que de peinture sont en cours de réalisation. Cette étude est réalisée conjointement avec la Maison de l'Energie de Jonzac. Ce projet permettrait d'augmenter la performance énergétique du bâtiment mais aussi d'améliorer le confort des usagers de ce bâtiment. Il pourrait bénéficier de financements de certains partenaires (Etat, Département).



Les logements communaux

Le logement T4 situé place des lauriers nécessite des travaux de réparation suite à un second sinistre. Il sera ensuite proposé à la location dans le début de l'année 2021.

Les logements situés au lotissement de la Rente sont désormais terminés. Ils sont tous les deux occupés.



Repas des aînés

Cette année, en raison de la situation sanitaire liée à la propagation de la pandémie de la Covid-19, la commune n'a pas pu organiser le traditionnel repas des aînés.

Pour les fêtes de fin d'année, la municipalité offrira à chaque aîné (qui aura répondu à l'invitation) un coffret composé de victuailles pour un repas complet : 90 couples et 62 personnes seules ont souhaité en bénéficier.

Ce colis sera à retirer à la mairie, de 10h à 12h et de 14 h à 16h, les 21, 22 décembre ou les 28, 29 décembre. Pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer et qui en ont fait la demande, il sera livré à domicile.



Masques pour la population et les enfants de l'école

En cette 2^{ème} période de confinement, la municipalité a offert, mi-novembre, un masque réutilisable à toute la population.

Quant aux élèves de l'école, scolarisés du CP au CM2, ils ont reçu, le lundi 16 novembre, un lot de 2 masques lavables (un par demi-journée de classe).



Maintien avec les personnes seules et/ou âgées

Dans un souci de solidarité, la mairie a demandé à ses agents communaux et à ses élus du service social de visiter ou de contacter des personnes isolées et/ou âgées, afin de prendre de leurs nouvelles. Cette initiative permet de rompre leur solitude, d'échanger des nouvelles des uns et des autres, de créer un lien et d'être à leur écoute. Si vous avez l'âme d'un bénévole et du temps libre, n'hésitez pas à partager un moment avec elles.

Merci : « Le bonheur, c'est comme un coup de fil ou une visite ! »

« Si nous pouvons vous aider... »

Le courrier ci-dessous a été remis à chaque foyer lors de la distribution des masques :

La Commission Sanitaire et Sociale se propose de vous accompagner, de vous soutenir dans vos démarches administratives.

Que vous soyez une personne isolée, âgée, sans emploi, en situation de handicap ou une famille en grande difficulté, il existe certainement une solution à vos problèmes.

Plusieurs aides sont à votre disposition :

- Aide sociale ponctuelle,
- Transport à la demande,
- CAF (Caisse d'Allocations Familiales),
- MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées),
- PASS mobile (Permanence d'Accès aux Soins de Santé), etc...
- Banque Alimentaire,
- APA (Aide Personnalisée d'Autonomie),
- CESU (Chèque Emploi Service Universel),

Vous pouvez exprimer vos besoins en complétant un bulletin(1) que vous déposerez dans les boîtes prévues à cet effet à l'Agence postale ou à la Mairie.

Pour vous accompagner au mieux dans vos démarches, il nous est nécessaire de connaître précisément votre situation. Les services de la Mairie vous contacteront dans les meilleurs délais, pour donner suite à votre demande.

(1). Des imprimés de demande d'aide seront également mis à votre disposition à l'Agence postale et à la Mairie.

« Nos commerces et le marché »

Notre commune a su conserver ses commerces de proximité bien appréciés de tous, auxquels se sont ajoutés des commerces ambulants :

Le Jeudi soir, un snack-Kebab :
« Mangez-moi »

Le vendredi soir, une pizzeria :
« Pizza Nino »

Alors que manquait-il à notre petit bourg rénové de Clérac ? **Un marché !**

Le vendredi matin, venez le découvrir, entre 8h et 12 h, sur l'esplanade, face à la boulangerie.

Vous y trouverez :

- Une boucherie-charcuterie-traiteur « **KIND** »
- Un banc de fruits et légumes (en majorité de produits locaux)
- Une poissonnerie
- Des escargots cuisinés « **Park'helix17** »
- Des pâtisseries et des plats cuisinés orientaux « **Fati Food** »
- Du miel « **Le rucher du méridien** » (le 2^{ème} vendredi du mois)



P.A.S.S mobile (Permanence d'Accès aux Soins de Santé)

Son objectif

La P.A.S.S. mobile est un dispositif créé suite à la loi relative à la lutte contre l'exclusion en 1998.

La P.A.S.S. mobile

Permet l'accompagnement médical et social des personnes ayant une difficulté d'accès aux soins.

Favorise l'accès aux soins spécialisés (par ex : dentistes).

Consiste à rompre l'isolement des personnes en rupture de droits sociaux et/ou médicaux.

La P.A.S.S. mobile s'adresse

A toute personne rencontrant une difficulté dans son parcours de soins de par ses conditions de vie et ses difficultés financières

Aux personnes isolées, socialement vulnérables (pas de couverture sociale ou dossier incomplet)

Aux personnes étrangères ou en situation irrégulière.

Ses missions

Informier et accompagner toute personne vers un accès aux soins

Etablir une relation de confiance et d'écoute

Orienter vers les partenaires médicaux (médecins généralistes ou spécialistes) et les dispositifs existants

Réduire les inégalités et les renoncements aux soins

Mener des actions ponctuelles de prévention sur des lieux de permanence

Permettre le retour vers le droit commun.

VOUS AVEZ BESOIN DE SOINS???

VOUS N'ÊTES PAS À JOUR DE VOS DROITS???

VOUS NE SAVEZ PAS À QUI VOUS ADRESSER???

La P.A.S.S. peut vous aider!

Permanence d'Accès aux Soins de Santé
P.A.S.S.

☎ : 0785 070 159

Ecoute - Accompagnement - Orientation

Une infirmière, un médecin et une assistante sociale sont à votre disposition pour vous rencontrer **gratuitement**.

Transport à la demande

CHARENTE-MARTIME

TAD
TRANSPORT À LA DEMANDE

Réservez

2€ Le voyage tarif tout public
0,40€ Le voyage tarif Solidaire
* Sur présentation de la Carte Solidaire.

Nous venons VOUS CHERCHER À DOMICILE!

transports.nouvelle-aquitaine.fr

La Région vous transporte

À QUEL PRIX ?

Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2020 sous réserve de modifications.

VOYAGE TOUT PUBLIC	AVEC LA CARTE SOLIDAIRE*
2€ 1 voyage	0,40€ 1 voyage
3,60€ Aller/Retour	

* Tarifs applicables uniquement sur présentation de la Carte Solidaire émise par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine. Pour faire votre demande de carte remplissez le formulaire en téléchargement sur : transports.nouvelle-aquitaine.fr

COMMENT FAIRE ?

→ LE VOYAGEUR PEUT :

- Téléphoner et s'informer au 0 800 73 01 46 ou consulter les fiches horaires et villes desservies disponibles sur transports.nouvelle-aquitaine.fr
- Ce service fonctionne uniquement sur réservation pour l'aller et le retour en appelant le 0 800 73 01 46
 - La veille du départ avant 17h en semaine
 - Au plus tard le vendredi 17h pour le samedi et le lundi
- L'opérateur indiquera à l'utilisateur l'heure prévisionnelle de départ de son domicile et lui confirmera l'heure d'arrivée à destination.
- Le véhicule se présentera au domicile du voyageur à l'heure convenue pour l'amener au lieu de dépôt défini lors de la réservation. Le voyageur doit se tenir prêt devant son domicile.
- Le paiement du voyage se fait auprès du conducteur.

C'est parti!!!

POUR LE RETOUR, rendez-vous sur le lieu initial de dépôt à l'heure convenue.

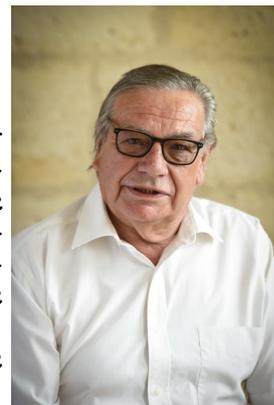
INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS

Le centre d'appels répond de 7h à 19h du lundi au samedi hors jours fériés, toute l'année et jusqu'à 20h 7/7 de juin à septembre.

0 800 73 01 46 Service à appel gratuits

1 - Vous avez été nommé récemment par le Préfet, Maire Honoraire. Quelles sont les conditions pour accéder à ce titre et donne-t-il droit à certaines prérogatives ?

J'ai effectivement été nommé Maire Honoraire, par arrêté de Monsieur le Préfet de Charente-Maritime paru le 16 Septembre 2020. Cette nomination est une distinction honorifique qui correspond à la volonté d'exprimer la reconnaissance de la Nation, à ceux qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes au service de leurs concitoyens, dans un esprit de civisme et de bénévolat, action reconnue par la population dans la longévité des mandats électifs (18 ans au moins dans les fonctions de Maire ou d'adjoint cumulées).
Ce titre est uniquement honorifique. Aucune prérogative de tout ordre n'est liée à cette distinction.



2 - En 2001, quand vous vous êtes engagé pour être Maire, quelles étaient les motivations qui vous ont poussé à vous investir dans cette tâche ?

J'ai pris en 2001, la succession de Marc Poupelain, ce dernier ayant décidé de ne pas se représenter. Elu en 1995 2^{ème} adjoint sous son dernier mandat, j'ai connu, avec l'équipe municipale en place, la tempête de 1999.

Pour revenir à la question des motivations qui m'ont poussé à m'investir dans les responsabilités communales, ce sont les mêmes, que celles qui dans ma jeunesse, hélas lointaine, m'avaient amené à des responsabilités dans des associations universitaires ou sportives, puis ensuite tout naturellement dans mon investissement au sein du comité des fêtes de mon village d'adoption (1967), dans ma candidature aux élections municipales de 1995, et enfin dans la conduite de la liste de 2001. Mes motivations sont toutes contenues dans cette phrase que je fais mienne : *« Vivre avec les autres, plutôt que vivre à leur côté ».*

Écouter, communiquer, débattre, partager, ne pas oublier le bien commun, faire la synthèse, prendre la décision, et s'y tenir... sont dans la fonction de Maire les postulats à respecter...
« L'homme libre est celui qui ne craint pas d'aller jusqu'au bout de sa passion » Jules Renard.

3 - Quelles sont les réalisations, les projets qui ont vu le jour au cours de vos différents mandats dont vous êtes le plus fier ?

De nombreuses réalisations sont visibles sur le terrain. Elles ont permis au territoire de développer les services et d'assurer un cadre de vie meilleur à ses habitants. Pour répondre à la question sur les projets les plus marquants, j'en ciblerais deux principaux qui sont liés : **le sauvetage** des commerces locaux qui, aujourd'hui, n'existeraient plus sans l'investissement global de la Commune, et sa volonté de les **faire vivre** par une offre foncière attractive amenant de nouveaux habitants, théoriquement nouveaux consommateurs.

4 - Parmi les actions, certaines sont peut-être moins visibles, moins directement palpables aux yeux des administrés que les précédentes. Quelles sont celles qui ont marqué vos mandats ?

Effectivement, certains projets sont visibles par tous, via des réalisations qui marquent le paysage, le confort des habitants etc... mais il existe des dossiers plus cachés qui demandent un travail en profondeur avec les services de l'état, les diverses collectivités ayant les compétences, les partenaires économiques locaux. Ce n'est pas toujours très facile !!! Beaucoup de documentation à consulter, beaucoup de travail relationnel, d'énergie, de ténacité, de courage quelquefois pour ne pas décrocher !!!

Des résultats positifs peuvent être au rendez-vous. C'est le cas des **nuisances olfactives**, créées par l'exploitation SOTRIVAL, il y a quelques années, **des négociations avec SUEZ**, en 2017, afin de garder la même ressource financière que celle de 1996, pour la nouvelle autorisation d'extension de Centre d'enfouissement, malgré la circulaire taxe 2007 nettement moins avantageuse, **des pressions sur COSEA**, lors de la construction de la ligne à grande vitesse, sur laquelle la Charente Maritime a été un territoire efficace face à l'adversité.

A la fois dans le domaine foncier (base génie civil, terrains sous ligne HT rétrocédés à la collectivité), dans le réaménagement sur 2200 hectares plutôt réussi, dans l'économie (base maintenance MSEA avec 35 emplois très locaux), dans l'aménagement territorial (routes RD, VC, CR, rocade pour éviter la traversée des bourgs de Bédénac et Clérac), nous avons obtenu des résultats tangibles.

Merci pour les aides apportées par les associations dans la résolution positive de ces dossiers, ainsi que celles, efficaces, apportées par le département sur celui de LGV-SEA.

5 - A contrario, y-a-t-il des regrets ou insatisfactions sur des projets qui ne sont pas allés au bout ou qui ont été particulièrement difficiles à suivre ou à mener ?

Bien sûr, des regrets sur des projets qui n'ont pas abouti pour des raisons diverses, comme par exemple la mise en place d'infrastructures pour les adolescents, ou des projets qui n'ont vécu que trop peu de temps, comme les activités périscolaires à l'école, pourtant fréquentées à plus de 90% de l'effectif scolaire. Les raisons de ces échecs sont difficilement analysables. Ce potentiel communal exclu serait probablement un soutien dans la période sanitaire que nous vivons actuellement. Je remercie toute l'équipe des employés communaux qui ont participé à cette aventure, aventure dont je suis fier.

6 - En conclusion, quels principaux enseignements tirez-vous de ce parcours au service de la Commune de Clérac.

Le mandat de Maire est profondément passionnant, mais il faut se méfier de ne pas se laisser piéger par cette attraction trop chronophage... Personne ne reçoit la sagesse, il faut la découvrir soi-même, après un trajet que personne ne peut faire pour vous !!! Cette « vocation » demande un esprit non partisan, animé de la volonté constante de servir l'intérêt général, le bien public, dans la préoccupation permanente du développement du territoire et de la qualité de vie de ses concitoyens. Ce n'est évidemment pas toujours la facilité. Une bonne écoute des autres, un bon relationnel, un certain charisme sont indispensables (les échanges passionnés ne sont pas interdits). La communication dans une équipe municipale est la source essentielle de sa réussite. Je la souhaite à la nouvelle équipe que vous avez mise en place lors des élections de Mars 2020. Il lui reste à concrétiser des projets importants bien avancés (Combustibles de substitution, raccordement routier le « Jarcullet », défense incendie, etc.) avant d'initier de nouveaux projets.

Je tiens à remercier tous mes collègues conseillers présents dans mes 3 équipes depuis 2001, ainsi que tous les agents municipaux qui ont œuvré avec moi pour le développement de notre village, qui va se poursuivre dans le futur, j'en suis sûr.

Merci Monsieur le Maire honoraire ou plus simplement, Guy Pasquet ou encore, et plus amicalement, Zaf, pour cette rétrospective sur vos actions passées pendant les mandats successifs. Merci aussi pour les encouragements sur les réalisations du futur, réalisations que vous ne manquez pas de suivre d'un œil averti.

Nous vous souhaitons un repos bien mérité. Profitez de vos amis, de votre famille et de votre liberté.

Interview réalisée par Dominique Maurel

Une nouvelle secrétaire à la Mairie : Anne-Marie VIALE



Depuis le 11 août 2020, Anne Marie a rejoint l'équipe du personnel administratif comme agent à l'accueil de la Mairie à la suite du départ, fin juillet, de Bettina Fin en contrat sur le poste d'Anne Marie Quod partie à la retraite.

Anne Marie est originaire de Saint Sauveur de Puynormand, petit village de 350 habitants en Gironde, où elle occupe un poste de conseillère municipale depuis 2014. Elle est mère de 2 enfants et a 2 petits-fils. Anne Marie aime les randonnées mais aussi la lecture.

Elle a déjà une longue carrière comme secrétaire d'abord dans le privé puis à l'hôpital de Libourne. Elle a ensuite travaillé longtemps à la Mairie de Saint Médard de Guizières, comme agent administratif polyvalente spécialisée à l'état civil.

Le poste de Clérac est pour Anne Marie l'occasion de changer d'horizon et de jouer la carte de la polyvalence en épaulant Adeline Mimaud sur tous les sujets administratifs nombreux et variés qui sont à traiter pour la commune de Clérac.

Nous lui souhaitons un vif succès dans sa nouvelle mission et nul doute qu'elle sera vous accueillir et vous aider dans vos démarches.



Badge d'accès aux déchèteries

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge détient la compétence collecte et traitement des déchets ménagers. À ce titre et afin d'optimiser ce service réservé aux administrés de la Haute-Saintonge, un badge va être envoyé à chaque foyer pour permettre l'accès à la déchèterie.

Sans ce badge personnel, l'accès à la déchèterie sera refusé. Le prêt du badge à un autre usager extérieur à votre foyer est interdit.

La date effective du contrôle de badges sera affichée sur le portail de la déchèterie et sera consultable sur le site internet : www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/dechets/decheteries.

Pour pouvoir bénéficier de votre badge, vous devrez retourner la demande de badge complétée accompagnée d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, d'eau) de moins de trois mois soit :

- Par mail : service-om@haute-saintonge.org
- Par courrier : **Communauté des Communes de la Haute-Saintonge
Service Gestion des déchets
7, rue Taillefer
17500 Jonzac**
- À déposer en déchèterie ou à la Mairie

Pour toutes questions vous pouvez contacter le service de gestion des déchets au 05 46 48 78 34 ou par mail : service-om@haute-saintonge.org



Trier les déchets : acte de civisme et de protection de l'environnement

Le tri des déchets est un acte de civisme important dans la préservation de l'environnement. Plusieurs moyens sont mis à votre disposition, à savoir :

- des conteneurs verts pour les ordures ménagères,
- des conteneurs jaunes pour le tri sélectif,
- Des bornes de collecte pour le verre,
- Des bornes de collecte pour le textile,
- Des composteurs, qui peuvent être demandés en mairie, pour permettre de réaliser son propre compost,
- Une déchèterie pour les encombrants et les déchets verts.



Les déchets doivent être triés afin de réduire nos déchets et être posés à l'intérieur des contenants, le sol n'est pas un déversoir !!!



Encombrants



Déchets-verts

→ Déchèterie

Influenza aviaire



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe.

Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, il est conseillé de :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Ces animaux sont sensibles au virus de l'influenza aviaire.

L'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans *précaution particulière* ;

- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;

- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-D-UNE-CRISE-SANTAIRE](http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-d-une-crise-santaire)

Recensement agricole



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE RECENSEMENT AGRICOLE comment ça marche ?

Qui ?

Tous les exploitants agricoles
en métropole et dans les DOM

Quand ?

Du 1^{er} octobre 2020
à avril 2021 premiers
résultats disponibles
fin 2021

Comment répondre

En métropole :

Vous allez recevoir par courrier un identifiant et mot de passe personnels pour répondre au questionnaire en ligne

Pour un échantillon d'exploitations : un enquêteur vous contactera pour prendre rendez-vous et collecter vos réponses sur votre exploitation

Dans les DOM et en Corse :

un enquêteur vous contactera pour prendre rendez-vous et collecter vos réponses sur votre exploitation

C'EST SIMPLE, RAPIDE
recensementagricole2020.fr



Entreprises en difficulté



Un numéro vert pour les entreprises en difficulté a été mis en place sur les mesures d'urgence dans le cadre du confinement: le 0806 000 245.

Il est accessible du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 13 à 16 heures.

Il permettra d'orienter et de renseigner les professionnels sur les mesures mises en place. Vous trouverez également le lien vers le site du ministère :

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/numero-special-information-mesures-urgences-entreprises-associations>



Déclaration d'utilité publique

Par arrêté en date du 13 novembre 2020, Monsieur le Préfet a prorogé la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement d'une nouvelle desserte routière de Clérac depuis l'échangeur du Jarcullet route nationale 10 sur les communes de Bédenac et de Clérac et emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Clérac pour une durée supplémentaire de 5 ans

Informations RESE

La fibre arrive sur notre commune

Le projet couverture en très haut débit pour toute la Charente-Maritime est un projet d'ampleur qui va se dérouler d'ici 2022.

Charente-Maritime Très Haut Débit doit procéder à la réalisation d'infrastructure au sein de notre commune en vue de son raccordement.

Avec la fibre optique, le transfert d'information sera plus rapide qu'avec l'ADSL (jusqu'à 4 fois).



Recensement militaire

L'ADMR, face à l'épidémie de Covid19



pour tous, toute la vie, partout

La mobilisation exemplaire des salariés des assistantes de gestion et des bénévoles avec le concours permanent de la fédération départementale a permis à l'ADMR d'assurer la continuité de ses missions, essentielles pour affronter l'épidémie. Il fallait continuer à accompagner au quotidien des personnes comptant souvent parmi les plus vulnérables face à la Covid 19.

Nous avons dû réduire parfois quelques prestations moins importantes afin de consacrer un maximum de temps aux personnes nécessitant une aide constante, à savoir aide à la toilette et au repas entre-autres.

Cet impératif de poursuite des missions de l'ADMR a constitué un énorme challenge, il allait de pair avec la nécessité de protéger les salariés, les clients et les bénévoles. Il a fallu parfois recourir aux dons pour maintenir un équipement constant de masques en tissu qui ont été fabriqués par une association de Chevanceaux et remis gratuitement à trois associations.

Nous avons pu, grâce à une logistique ADMR bien rodée et avec l'aide de l'ARS et du département entre-autres, maintenir un approvisionnement de masques et de gel suffisant. Nous avons pu également maintenir l'approvisionnement des gants et des sur-blouses pour nos services.

Nous remercions sincèrement le collège de Saint-Aigulin qui a pu nous fabriquer des visières 3D pour l'ensemble de nos salariées du secteur. Un grand merci au donateur anonyme qui, par le biais de Madame Quantin, nous a remis une centaine de masque FFP3 que nous avons mis rapidement à disposition de nos salariées. Bien sûr, nous avons dû fermer nos bureaux et le travail de gestion a été fait par télétravail et nos réunions ont été faites par visio-conférence. À ce jour les bureaux sont aménagés en respectant les règles sanitaires, un protocole ayant été validé par notre fédération départementale permettant la réouverture au public en respectant les gestes barrières et les consignes de sécurité.

Pendant la période de confinement, les bénévoles ont gardé un contact téléphonique régulier avec nos clients les plus fragiles. Avec la question de l'isolement, la préservation du lien social est devenue une priorité. Nos salariées ont été à la hauteur de leurs missions, elles méritent notre reconnaissance pour leur travail et leur dévouement durant toute cette période de pandémie.

ADMR Saintonge-Sud : St-Aigulin - 05.46.70.09.97

Saint-Martin-d'Ary - 05.46.04.45.97

En raison des protections sanitaires, pour toute visite, prendre rendez-vous aux numéros ci-dessus.



Elles sont enfin arrivées !

Depuis longtemps attendues par les salariés de l'ADMR, les voitures de service viennent d'être distribuées.

Ce sont d'adorables C3 blanches, au toit rouge, identifiées par un grand logo ADMR.

Depuis des mois, notre Directeur Départemental ADMR, David Boussat, poursuivait des négociations, avec les différentes enseignes, pour obtenir un véhicule présentant un

rapport qualité-prix correspondant à notre budget déplacement. C'est chose faite, mais la livraison a seulement été un peu retardée par les mesures de confinement.

La remise s'est effectuée mercredi 20 Mai sur les deux lieux de travail. 9 voitures pour Saint-Aigulin, 12 pour Saint-Martin d'Ary. Ce fut un grand moment, malgré le peu de personnes présentes à cause de la conjoncture.

Les salariés sont venus un par un, tous les 1/4h, recevoir les papiers et les clés, en présence des Maires des communes, Monsieur Alain Chiron Maire sortant, Mme Brigitte Quantin Conseillère Départementales et nouveau Maire de Saint-Aigulin, M. Jean-Marc Paillé, Maire de Saint-Martin d'Ary, du Directeur Fédéral, de la personne responsable du suivi des véhicules, des 2 agents Citroën, des assistantes de gestion Céline et Juliette et des co-présidents ADMR Saintonge-Sud, Marie- José Bellot et Alain Gringras.

Quel bonheur que tous ont partagé, en voyant chaque salarié repartir au volant de sa voiture de service nous saluant avec un grand sourire.

Centre hospitalier de Boscamnant

CONSULTATIONS

CENTRE HOSPITALIER DE BOSCAMNANT

CONSULTATIONS EXTERNES

- **Pneumologie - Allergologie**
- **Sommeil**

Sur rendez-vous:

**Au secrétariat médical
Du CH de Boscamnant**

Tél : 05 46 86 50 10

Pneumologie—Allergologie / Sommeil

Docteur Djafer MEZOUANE

Jour de consultation :

Le mercredi

CONSULTATIONS AVANCÉES

- **Psychiatrie**
- **Gynécologie**

Sur rendez-vous:

**Au secrétariat médical concerné du
CH de Jonzac**

Consultation de psychiatrie

**Docteur Mélanie JEANNEY
Psychiatre**

**Consultation sur rendez-vous
Tel : 05-46-48-54-77**

Consultation de gynécologie

**Docteur Marine DENANCÉ
Chirurgien, gynécologue - obstétricienne**

**Consultation sur rendez-vous
Tel : 05-46-48-75-41**

La taille des haies, une obligation à la charge du propriétaire

Il est bien entendu que tout propriétaire peut faire pousser des arbres et des plantations librement dans son terrain. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété du voisinage.

Tout propriétaire de fond est obligé d'entretenir son terrain. Il devra également veiller à ce que ses propres plantations n'empiètent pas sur le domaine public : les arbres ou haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière. Si tel est le cas, le maire peut contraindre le propriétaire à élaguer les arbres en adressant une injonction de faire.

L'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'en cas de mise en demeure sans résultat, le maire peut ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

ENTRETIEN DES BRANCHES :

Selon l'article 673 du Code civil, la coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité. Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même. Pour faire réaliser cet entretien, vous devez adresser à votre voisin une demande d'élagage par courrier. La jurisprudence considère que ce n'est pas au locataire de réaliser cet élagage mais bien au propriétaire du fonds.

ENTRETIEN DES RACINES ET DES RONCES :

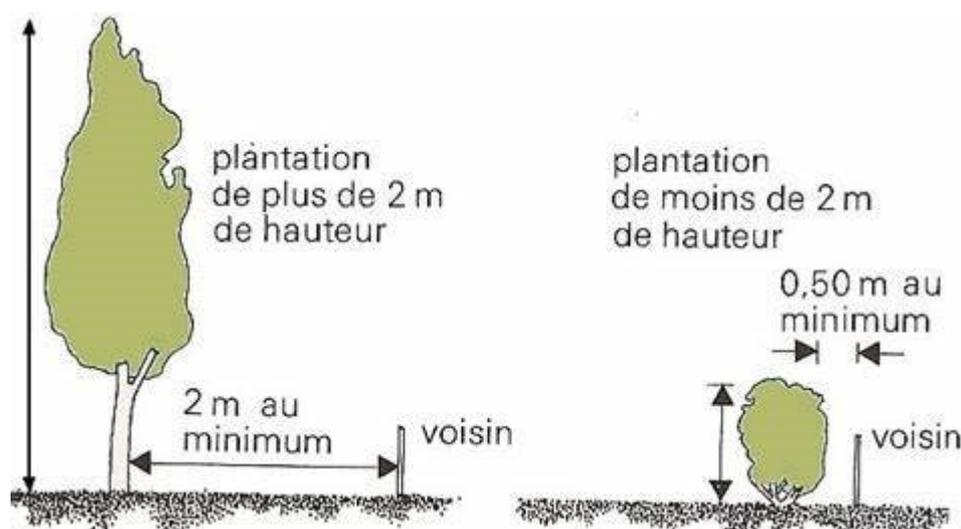
En revanche, si des racines ou des ronces empiètent sur votre propriété, vous pouvez librement les couper. La taille doit se faire à la limite de votre propriété. Si votre voisin ne respecte pas ses obligations malgré vos demandes répétées, vous avez la possibilité de recourir à la médiation ou à un conciliateur de justice afin de trouver une solution amiable. Vous pouvez aussi faire appel à un tiers en cas de trouble de voisinage tel que le maire de votre commune.

LA LOI ENGAGEMENT ET PROXIMITÉ :

Les dispositions de la loi renforcent les pouvoirs du maire, notamment leurs pouvoirs de police administrative.

Le Maire pourra demander l'exécution de travaux d'élagage sur l'ensemble des voies publiques ou privées ouvertes à la circulation publique lorsque l'emprise des plantations gêne le passage ou présente un risque. Les frais afférents sont à la charge des propriétaires négligents.

Nous invitons donc les propriétaires de fonds sur notre commune à entretenir leurs espaces verts avec diligence et raison.



Club de l'amitié

L'année 2020 a été bien triste, pas de réunion depuis mars, quelques appels téléphoniques pour prendre des nouvelles et en donner.

Nous sommes toujours là et nous attendons le printemps pour nous retrouver.

Fin décembre les membres du bureau vous rendront une petite visite pour vous donner votre calendrier qui est actuellement en cours de réalisation.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.



Association scolaire

L'association scolaire de Clérac a élu fin septembre son nouveau bureau. Madame Laetitia AYMAT reste la présidente de l'association ainsi que Madame VEQUEAU Séverine la trésorière, Monsieur Julien GUENEAU quant à lui s'est retiré et a été remplacé par Madame Mathilde BRIN.

L'association a organisé le premier goûter de l'année fin octobre en respectant les gestes barrières. Au vu du succès nous organiserons le prochain goûter à la rentrée des classes du mois de janvier 2021.

La vente de sapins de Noël auprès d'un producteur local a été renouvelée cette année.

Pour faire suite à l'annulation du loto de l'école qui était prévu au mois de mars 2020, nous avons mis en place une tombola afin que les lots récoltés et acquis pour cette occasion soient gagnés par les élèves et leur entourage.

Enfin, l'association participe généreusement au voyage scolaire prévu en avril 2021, en espérant que celui-ci soit maintenu malgré les conditions particulières actuelles.

Nous remercions toutes les personnes investies dans l'association afin de continuer à la faire vivre pour nos enfants.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Les membres de l'association scolaire de Clérac.



COSM du Lary

Cette saison le COSM du Lary a 87 licenciés, notre équipe première évolue en première division, le plus haut niveau départemental, l'équipe B est en 3ème division et l'équipe C évolue en 4ème division en entente avec la C de Montguyon. Notre école de foot est composée de catégories de jeunes de 5 ans à 14 ans.

La saison avait bien commencé avec nos trois équipes seniors mais elle s'est vite arrêtée avec l'épidémie de Covid... Tout a été stoppé : les rencontres sportives, l'école de foot et toutes nos manifestations.

La dernière rencontre sur le stade de Clérac s'était pourtant déroulée sous un beau soleil avec une belle victoire contre Bussac devant plus de 150 spectateurs.

Nous avons tous hâte de retrouver le chemin du stade en 2021 en attendant vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook.

Comité des fêtes

Dans le cadre de la crise sanitaire, le Comité des Fêtes a été contraint d'annuler les animations programmées.

En revanche, nous pensons organiser l'assemblée générale le 05 décembre à la salle des fêtes, si nous sortons du confinement.

Nous préparerons pour l'année 2021 un programme d'animations et d'activités festives.

Rendez vous est pris dans le prochain bulletin municipal pour la présentation des activités de l'année prochaine.

Malgré le manque de manifestations, le compte d'exploitation se solde par un bilan positif. C'est une équipe, qui travaille au quotidien pour renouveler les animations. Nous faisons toujours appel aux bénévoles qui veulent s'investir pour le comité des fêtes.

Toute l'équipe reste mobilisée pour vous distraire. Nous pensons à vous public qui venez nombreux pour vous amuser et faire la fête.

Toutefois malgré cette période difficile, le Comité des Fêtes vous souhaite à vous et à vos proches de bonnes fêtes de fin d'année.

Association Tarot Challenge Sud Saintonge

L'Association "Tarot Challenge Sud Saintonge" est impactée comme tout le monde par la COVID-19, et le programme de la fin de saison 19/20 a été arrêté au 15 mars.

Notre AG s'est déroulée début septembre, avec la remise des lots du challenge. Nous avons organisé 2 concours à Fontaines d'Ozillac et un à la salle des fêtes qui est depuis interdite à toute manifestation.

Pour le début 2021, des concours sont prévus en février, mars, avril et mai en plus de l'AG en juin si le virus se calme.

Ces concours sont ouverts à tout le monde sans adhésion supplémentaire.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre

Vous pouvez consulter le classement sur notre site : www.tcass-tarot.cubeo.com

Contact chez la Présidente, Isabelle Duniaud au 0546042663 ou 0695781422.



Saintonge Boisée Vivante

De confinement en re-confinement, l'humain est moins présent dans la nature. Faune et flore reprennent leurs droits et leurs places. Si, dans un sens, cela n'est pas pour nous déplaire, nous souhaiterions néanmoins un partage plus harmonieux des espaces... Mais moins présent ne veut pas dire totalement absent. Des coupes claires sont encore réalisées dans les bois et sont suivies de plantations... de pins ! À croire que certains ne retiennent RIEN des leçons du passé ! Ces zones stériles n'offrent plus à la faune de quoi se nourrir. En particulier, les sangliers ne peuvent plus trouver glands, racines et autres vers. De fait, ils investissent champs, prés et même jardins et potagers ! Adieu carottes, choux, navets... Et au passage, haies et clôtures ! De plus, nous avons pu constater avec désarroi que certaines zones humides ne sont pas respectées ! Labourées par les engins forestiers lors des coupes, pour y planter ensuite des pins nous paraît aberrant. Ces sols humides ne sont pas les plus propices à la pousse des pins, de plus ils participent activement au bon état des masses d'eaux. Et ensuite, l'assèchement de ces zones, alors que nous manquons d'eau en été et déplorons de plus en plus souvent des incendies de forêts, vient en totale contradiction avec tout bon sens !

Il y a un autre domaine où ici, à Clérac, certains ne semblent, aussi, ne rien retenir du passé... C'est la DÉCHARGE ! Les odeurs sont de retour ! Et, lors des Commissions de Suivi de Site (CSS), les rapports et les chiffres fournis ne sont que les copies actualisées des années précédentes. Malgré nos incessantes récriminations pour obtenir quelque chose de plus lisible et immédiatement compréhensible par une personne novice. L'exploitant semble prendre un malin plaisir à complexifier des données qui pourraient être divulguées de façon simple et intelligible. L'« écopôle de Haute Saintonge » est (trop) vite redevenu ce que nous craignons : un vulgaire centre d'enfouissement des ordures ménagères ! Qui se remplira désormais moins vite, le nouvel arrêté préfectoral signé en 2019 ne portant désormais « que » sur 130.000 t/an (185.000 t/an dans le précédent). Adieu donc plateforme de compostage, méthanisation et surtout Centre de Tri !

Notre association continue, malgré les temps difficiles actuels, à promouvoir le respect de l'environnement et partant de ce postulat, la considération des populations vivant et travaillant ici dans cet environnement.

Prenez contact avec nous pour tout renseignement et inscription.

SAINTONGE BOISÉE VIVANTE

06 62 31 76 85

saintongeboisee@aliceadsl.fr

Association Sportive et Culturelle de Clérac—ASCC

Après cinq années d'existence, l'Association Sportive et Culturelle de Clérac a tenu son assemblée générale 2020 à la salle des fêtes le dimanche 8 octobre.

33 personnes étaient présentes à cette assemblée dont M. le Maire.

L'A.S.C.C. compte aujourd'hui 59 adhérents. On était 52 en 2019, 48 en 2018.

Il a fallu renoncer à plusieurs de nos manifestations à cause de la pandémie COVID 19 :

- pas de **rand'aux œufs** pour les enfants.
- pas de **pique-nique village** organisé par le comité des fêtes.
- pas de **Rando des Pins** en Juin.
- pas de **sortie en Dordogne**.
- et enfin pas d'**Octobre Rose** coorganisé avec le club des bruyères.



Une partie de la collecte

Une matinée « opération nettoyage des déchets » a été réalisée le 7 mars, juste avant le confinement. La municipalité avait relayé cette manifestation de la CDCHS auprès de notre association, celle de Saintonge Boisée Vivante et l'ACCA. Le but de l'opération était de répertorier les secteurs les plus sales (bords de fossés et bois) puis de collecter les déchets dans les sacs jaunes. Les employés communaux les ont ramassés dans la semaine suivante pour les

apporter ensuite à la déchetterie.

Il y a eu aussi un week-end « **danse des Balkans** » en février, organisé par Annie Billaud. C'était un stage d'apprentissage de danses folkloriques qui a eu lieu à la salle des fêtes.

De oct 2019 à sept 2020 il y a eu 10 sorties pédestres et V.T.T. effectuées, pas en avril ni en mai (confinement).

Pendant ce confinement, l'A.S.C.C. a installé des panneaux pour que les gens puissent continuer à se promener. Deux circuits de marche qui partent de l'étang. Un de 7,2 km (panneaux orange) et l'autre de 12,20 km (panneaux rouges).



Parfois, il faut faciliter le passage ...

Il y a eu 34,5 adhérents en moyenne à chaque sortie, répartis entre le circuit 8 km et 10 km marche et 25 km et 32 km VTT avec un maximum de 40 adhérents en Juin (après le confinement).

En 2018/2019, c'était une moyenne de 24 adhérents par sortie.

Grosse participation des adhérents donc cette année.

L'assemblée a décidé de garder l'adhésion 2021 à 11 €/pers/an

Prévisions 2020/2021 :

- **Essai VTT :**

Des essais de VTT ont eu lieu le dimanche 17 Oct dans les « singles » de Fradon. Le but était de tester des VTT électriques et de nouveaux vélos modèles 2021 . Au programme : tests vélos, conseils, réglages si besoin. Deux techniciens vélos étaient là pour répondre à nos questions et on a pu essayer des vélos de très haute qualité.

- **Reprise des activités habituelles pour 2021 :**

- rand'aux œufs
- pique-nique de village
- Rando des Pins en Juin
- sortie en Dordogne.
- Octobre Rose

- **Sortie à thème :**

À discuter afin de définir qui souhaiterait participer à ce type de sortie.

Rando à thème : plantes comestibles (Mars / Avril) ou plantes médicinales (Mai / Juin) : de 2h à 2h30. Maxi 15 pers, sur réservation.

- **Spectacles :**

« Chorale B and B », Chorale humoristique et totalement déjantée, jouée par des comédiens chanteurs. Cela nécessite l'hébergement des 17 personnes de la Chorale.

Proposition d'un spectacle circassiens.

À voir quand les conditions seront de nouvelles réunions. Pour le moment, toutes les manifestations sont interdites sur la commune.

- **Horaires :** L'horaire des sorties mensuelles reste inchangé (départ 9h) sauf pour les mois de Mai à Août voire Septembre, en raison de la chaleur (départ 8h30).

Merci à tous nos partenaires forestiers qui nous autorisent à traverser leurs bois et nous permettent de pratiquer nos activités dans de bonnes conditions.

Pour tout contact : Président : M. Priouzeau Pascal 05 46 04 28 44 — Vice-Président : M. Cathelineau Lucien.
Trésorier : M. Couderc Lionel — Secrétaire : M. Plut Yoan

Teurlay Environnement Théâtre



Démarré à l'automne 2019, le projet **Enfances à Clérac** a su composer avec les conditions sanitaires en vigueur au printemps dernier et maintenir les répétitions du spectacle créé à partir des témoignages des anciens de la commune. Ces témoignages, recueillis l'hiver dernier auprès d'une quinzaine de personnes âgées de 65 à 100 ans, racontent l'enfance - les enfances - entre les années 1930 et 1950 à Clérac.

Mis en scène par Philippe Peychaud et mis en musique par Mélissa Zantman et Robin Celse, le spectacle réunit 12 enfants de Clérac et des communes voisines qui interprètent ces enfants d'autrefois.

La représentation publique prévue au mois d'août au bord de l'Étang de la lune a dû être annulée et

remplacée par une répétition générale réservée aux proches des enfants. Un premier succès pour ces jeunes comédiens chanteurs, et une émotion unanime pour le public face à ce spectacle mémoire qui évoque l'école, les vacances, les copains et la guerre.

L'association TET ne compte pas en rester là. Le projet **Enfances** a reçu de nombreux soutiens (FEICA, DRAC Nouvelle -Aquitaine, CAF 17, SICOM, commune de Clérac) et une vraie représentation tout public est déjà programmée l'été prochain.





Médiathèque

3 rue du jeu de quille - 17270 Clérac

bibliotheque@ville-clerac.fr

Tél. : 05-46-04-75-56

Horaires d'ouverture

- mardi et jeudi de 16h30 à 18h30
- mercredi et samedi de 10h00 à 12h00
- vendredi de 16h00 à 18h00

Bibliothèque

Protocole d'ouverture en période de crise sanitaire (COVID-19)

La Médiathèque est ouverte au public depuis le 28 novembre dernier, elle ne peut en revanche accueillir plus de 10 personnes qui doivent être masquées.

Vous pouvez également réserver des documents par différents moyens:

Par mail : bibliotheque@ville-clerac.fr

Par téléphone au 05 46 04 75 56 aux jours et horaires suivants :

Mardi et Jeudi de 15h à 18h15

Par la page Facebook de la médiathèque.

Ou par le site Internet <http://www.mediatheques-haute-saintonge.com/medias/> avec votre identifiant et votre mot de passe comme au précédent confinement.

Pour les retours de documents, vous avez possibilité de les rapporter à la Médiathèque aux jours et horaires d'ouverture.

N'oubliez pas votre masque et cocher la case 2 sur votre attestation pour venir récupérer votre commande

Animations

Exposition sur le Tour de France en Charente-Maritime

Cette exposition a eu lieu de septembre à Octobre. Elle était composée de photos transmises par les Archives Départementales de la Charente-Maritime et elle nous a été donnée par la Médiathèque Départementale de Saintes.

Des maillots, un vélo, casquette et chaussures nous ont été prêtés par un de nos lecteurs.



Concours Photos Dessins



et

Photographie un chat (A partir de 15 ans)



Dessine un chat (5 à 14 ans)



CONCOURS

Organisé par la Médiathèque et le Musée de Clérac
Sur le thème « Le Chat »
Du 1er Mai au 31 Octobre 2020



Concours photo et dessins sur le thème du «Chat» organisé par la Médiathèque et le Musée du 1^{er} mai au 31 octobre 2020

Les conditions sanitaires actuelles ne nous permettent pas d'organiser la remise des prix le samedi 21 novembre.

Les participants seront recontactés à la fin du confinement pour la remise des prix.

Merci aux participants.

Nouveauté : Clics en Bib

Confinement ou pas, **Clics en bib**, l'offre culturelle en ligne de la Médiathèque Départementale, ce sont toujours :

1000 revues et journaux, des formations et tutos loisirs réalisés par des experts, 11.000 CD en écoute intégrale sans publicité, des albums jeunesse !

Gratuit à la seule condition d'être abonné à l'une des 200 médiathèques du réseau départemental. **7/7, 24h/24, sur smartphone, tablette, PC !**

Les Partenariats

Les Bibliothèques Sud Saintonge de Bussac-Forêt, Chepniers, Chevanceaux, Montlieu-La Garde, Orignolles, le SIVOM de Saint-Palais de Négrignac, Montguyon, Clérac, Cercoux et Bédénac.

La Médiathèque Départementale de Prêt à Saintes qui prête Livres, CD, DVD, CDROM, expositions, Tapis de lecture et qui propose des journées de formation.

<http://charente-maritime.fr/mediatheque-dep/>

La Médiathèque de Haute Saintonge de Jonzac qui propose et coordonne des expositions et des animations, organise des journées de formation et réunit toutes les bibliothèques du canton de Jonzac permettant des échanges enrichissants.

<http://www.mediatheques-haute-saintonge.com>

La Communauté des Communes de Haute Saintonge qui subventionne des animations, des spectacles et certains équipements dont les bibliothèques ont besoin (film plastique, serre-livres etc.).

L'équipe Sandra Bergès (employée),

Les Bénévoles : Marie-Claire Caillé, Annie Gascoin, Nadège Renaud, Paulette Chargé, Sylvie Cathelineau, et Ginette Charles.

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

DES NOUVEAUTÉS EN LIGNE

charente-maritime.fr
À votre service > Culture/Patrimoine

Revue, journaux, musique, albums jeunesse, formations : code de la route, langues étrangères, informatique, bien-être, couture...

1000 revues et journaux
11.000 CD en écoute intégrale
sans publicité

GRATUIT*

J'ACCÈDE AUX NOUVEAUTÉS EN 3 CLICS

1. Je me connecte sur charente-maritime.fr de chez moi ou dans ma bibliothèque
2. Je m'inscrit à l'utilisation de l'offre en ligne
3. Je reçois mes identifiants par mail et hop ! à moi toutes les nouveautés

La Charente Maritime LE DÉPARTEMENT

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE



Musée

Route des Châteaux - 17270 Clérac

Courriel : musee.clerac@orange.fr

Tél. : 05-46-04-07-83

Ouverture du Musée

du 1^{er} mai au 31 octobre

Mardi, mercredi, jeudi 14h à 18 H 30

Du vendredi au dimanche de 10h à 12 h

et de 14h à 18h30

Musée

Bien qu'une nouvelle exposition de peinture soit installée au 1^{er} étage depuis 2019 toute prête pour accueillir nos visiteurs, avec le projet d'organiser un vernissage dans le jardin du musée en juin 2020, cette exposition et cet événement n'auront pas lieu.

Madame Fabienne Furet (nom d'artiste FAB), est donc venue rechercher tous ses tableaux, étant donné la fermeture du 1^{er} étage par protection pour nos visiteurs, décidée par la municipalité.

En juillet 2020, comme il a fait beau et que le jardin était fleuri, cela a attiré quelques vacanciers : en provenance de notre région (de Courpignac), d'un peu plus loin (du Lot), ou de beaucoup plus loin (d'Allemagne). Ils ont pu découvrir notre culture.



4 visiteurs de SAINT-MARTIN DE COUX

Monsieur et Madame Sauzeau, correspondants des journaux Sud Ouest et Haute Saintonge sont venus spontanément revisiter le musée pour informer des horaires d'ouverture, de l'accueil avec une « solution hydro-alcoolique » à l'entrée du musée et la mise en place d'un sens unique de visite. (Port du masque obligatoire.)

Monsieur Philippe PEYCHAUD, de l'association Cléracaise Teurlay environnement Théâtre, et nos artistes en herbe sont venus visiter le musée dans le cadre de leur spectacle « Enfances à Clérac » écrit à partir de souvenirs de nos anciens.

Au mois d'août, nous avons reçu un groupe de 11 personnes de la Creuse ; ils étaient logés à la Ferme du Taillan.

Une nouvelle tradition s'est instaurée depuis quelques années : les journées européennes du patrimoine. Elles offrent la possibilité de visiter des sites gratuitement. Les dates prévues cette année, les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2020, n'ont pas été très représentatives à cause de la crise sanitaire.

En octobre 2020, une dame de SAINT AIGULIN a offert au musée des outils en provenance de sa famille qui a vécu à CERCOUX :

- Un collier à cheval
- Une épuisette
- Une nasse à poisson
- Un étui à pierre
- Une scie à chantourner
- Une faux avec manche
- Un joug de vache
- Un moine

Un musée est une institution permanente sans but lucratif au service de la société et de son développement ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation. »

Le musée est donc un lieu de vie, de convivialité, de culture et d'ouverture sur l'extérieur.

Une chance pour notre village de CLERAC !

Cette année, le musée de Clérac a 25 ans. Oui, il a été créé en 1995.

BON ANNIVERSAIRE !

Et merci à toutes les personnes qui sont venues le visiter.

206 visiteurs au total pour les 4 mois de saison 2020.



Madame Furet a offert une de ses toiles à la municipalité. Vous pourrez l'admirer au sein de la Mairie. Merci à elle.



Ecole



Les élèves ont dit au-revoir à M. Pasquet, ancien Maire de Clérac

Pour remercier M. Pasquet de tout ce qu'il a fait pour l'école du village, les élèves ont tous participé à une création collective qui lui a été remise avant son départ, en juin.

Il s'agit d'un grand panneau en bois avec au centre une photo de toute l'équipe de l'école et des élèves, et tout autour les mains des enfants. Des photos des moments forts à l'école qui ont eu lieu grâce au soutien de la Mairie ornaient aussi ce panneau.

M. Pasquet a été touché par ce cadeau des

enfants. Encore une fois l'équipe enseignante le remercie pour son implication vis-à-vis de l'école.

Rentrée 2020: Quoi de neuf?

L'école de Clérac accueille 103 élèves répartis sur 4 classes, de la petite section de maternelle au CM2.

1 nouvel enseignant a rejoint l'équipe : M. De Bastos enseigne dans le niveau GS/CE2, il remplace Mme Blanc cette année.

Mme Camille RENAUD effectue une mission de service civique au sein de l'école. Elle apporte son aide aux enseignants dans la mise en place des séances, la réalisation de projets spécifiques auprès des élèves.

Comme chaque été, la municipalité a procédé à des petits travaux pour que notre école reste agréable et fonctionnelle : fabrication de casiers

de rangements et aménagement du mobilier en CM1/CM2, réalisation de fonds de meubles en CP/CE1 et en maternelle, installation d'un tableau à craies en GS/CE2, pose de liège en CM1/CM2, remplacement de quelques chaises cassées dans les classes, nouveau panneau d'affichage à l'entrée de l'école pour le directeur...

La COVID-19 perturbe encore beaucoup notre vie à l'école. Après un assouplissement du protocole sanitaire à la rentrée de septembre, nous devons à nouveau depuis novembre durcir les règles : port du masque par les élèves dès le CP, non brassage des classes, entretien régulier des locaux et des points de contacts, encadrement renforcé à la cantine et séparation des classes...

Bravo à tous les enfants pour leur adaptabilité et leurs efforts.

Et merci aux familles pour leur collaboration et leur confiance. L'école en a besoin en ces temps difficiles pour tous.

Le blog de l'école est toujours actif, n'hésitez pas à le consulter : e-clerac.blogspot.fr



Les maternelles ont nettoyé la nature !

Mardi 29 septembre, les élèves de PS/MS/GS (des 2 classes) sont partis à la « chasse aux déchets » aux abords de l'école et dans la commune. Merci au centre E. Leclerc de Sainte-Eulalie, partenaire de cette opération, qui offre le matériel et le goûter pour tous les enfants.



La montagne

Comme chaque année, l'école a choisi un thème annuel de travail, commun aux 4 classes. Il s'agit de « la montagne ». Ce thème a été choisi dans le but de faire écho à un séjour scolaire qui était envisagé pour la classe de CM1/CM2. Compte tenu du contexte sanitaire, il est fort probable que ce voyage ne puisse voir le jour.

Pour autant, dans les différentes classes, les élèves aborderont cette thématique de la montagne : chansons, poésies, étude de paysages, albums, géographie, arts plastiques...

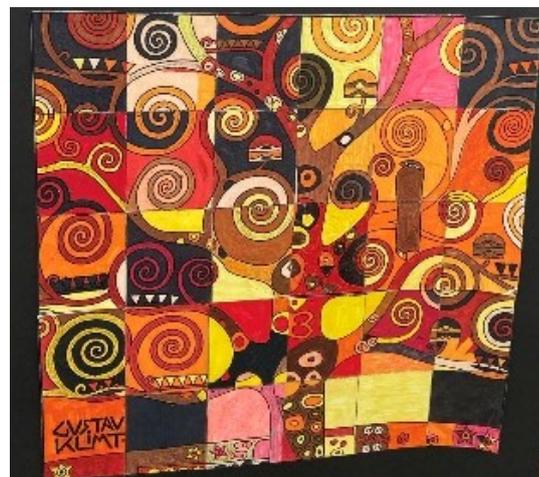
Les photos de classe devraient cette année s'inscrire dans cette thématique, au mois de février 2021, devant une jolie fresque collective que les enfants réaliseront.

Arts plastiques

Durant toute sa scolarité primaire et secondaire, chaque élève doit acquérir une culture artistique personnelle, grâce au parcours d'éducation artistique et culturelle.

L'épidémie de COVID vient temporairement perturber ces découvertes : annulation des séances de cinéma, des spectacles...

Dans les classes, les élèves bénéficient tout de même de pratiques artistiques. Voici quelques productions plastiques des différentes classes depuis ce début d'année scolaire.



Ecole (suite)

dans nos classes



Ce sont les plantes des CP/CE1. Elles sont posées dans le coin sciences de la classe. Chaque jour, un élève est chargé de les arroser un peu. Dans le coin sciences, il y a aussi un aquarium avec 2 axolotls, des jeux scientifiques, des choses à mesurer, des loupes, des insectes... Les élèves y vont lorsqu'ils ont terminé leur travail ou sur des temps dédiés au questionnement du Monde.

Un petit tour



Voici une élève de CP qui lit les mots-outils. Sur cette armoire, on affiche tous les mots que les CP doivent reconnaître de suite, par cœur. Ce sont les mots que l'on retrouve le plus dans les textes de lecture.



Les CP et les CE1 s'entraînent à tracer les lettres en majuscule cursive sur les tablettes tactiles.

Sur ces 8 tablettes acquises l'an dernier, l'équipe enseignante a installé des applications pour travailler les fondamentaux : dictée de mots, calculs, graphisme, lo-

gique...

L'éléphant Elmer est la mascotte de la classe de PS/MS/GS. Elle voyage dans la famille et revient toujours en classe avec plein de choses à raconter.



30 élèves cette année dans la classe de CM1/CM2 ! La maîtresse a donc disposé les tables en « ilots » pour gagner de la place et permettre aux élèves de s'entraider, travailler en groupe.

Cette année, les GS de la classe de GS/CE2 ont plein de nouveau matériel : un tableau pour les rituels du matin, des jeux de langage et de maths, de la pâte à modeler, un coin cuisine...



Notre cour a été coupée en 4 ! Depuis le retour des vacances d'automne, les élèves des 4 classes ne peuvent plus être mélangés. Ils sortent en récréation séparément, et le midi, chaque classe reste dans son quart de cour... Pas très rigolo, vivement que ce virus nous laisse tranquille !

Les lieux-dits de la commune : Essai de toponymie

Vaste commune, peuplée depuis l'Antiquité, Clérac compte de nombreux lieux-dits dont il est intéressant de connaître l'origine. C'est ce que propose cet article, avec toutes les incertitudes liées à cette science des noms de lieux qu'est la toponymie.

Commençons par le nom même de la commune, Clérac. Comme beaucoup d'autres de la région, il se termine en « ac », ce qui lui donne une origine gallo-romaine : le suffixe « acum » (du celte

« ako » ou « acon » devenu en latin « acum ») signifiant domaine. Clérac était le domaine d'un certain Clérus. Les textes les plus anciens (ceux de la fondation du prieuré entre 1008 et 1026 et ceux énumérant les paroisses du diocèse mentionnent « Sancto Vivien de Clair »).

L'orthographe française de Clérac ne s'est fixée qu'au XIX^e siècle ; jusque là on trouvait indifféremment Clérac, Clérat ou Clairac. Pour comprendre ces oscillations, il faut se souvenir que peu de personnes savaient écrire et surtout que, dans le parler usuel local, le « c » ne se prononçait pas : on disait « cléra » (les plus anciens d'entre nous se souviennent sans doute avoir entendu leurs grands-parents prononcer ainsi). Ce n'est que lorsque, avec les progrès de la scolarisation, on a su que le nom de notre commune se terminait par un « c », qu'on s'est mis peu à peu à le prononcer.

Notons qu'il existe en Nouvelle Aquitaine deux autres communes du même nom mais avec une orthographe différente : Cleyrac en Gironde et Clairac en Lot et Garonne. Celle-ci, située en Lot et Garonne est la plus connue : ville protestante, elle fut le théâtre de plusieurs combats pendant les Guerres de Religions ; Henri IV donna les revenus de son abbaye à la cathédrale Saint Jean du Latran à Rome, ce qui lui valut le titre de chanoine du Latran (porté par tous ses successeurs jusqu' à l'actuel Président de la République).

Dans la commune de Bassens en Gironde, on trouve aussi un lieu-dit Clérac : autrefois village important situé sur les bords de la Garonne, il est occupé aujourd'hui par des usines et entrepôts liés à l'activité portuaire.

En élargissant à la France, on trouve de nombreux autres lieux à avoir appartenu dans l'Antiquité à des Clérus comme Cléry, Clérat, Clérens, Clerville ou Clerange (les terminaisons en y, at, ens, ville ou ange étant l'équivalent de notre « ac »).

Il existe dans notre commune deux autres lieux - dits en « ac », donc avec la même origine gallo-romaine : Souillac et Auvignac , près des Bertrands (où se trouvait un château à la fin du Moyen Age). On peut supposer que les noms des villages se terminant en « at » (Matrat, Réservat, le Boulat) ou « as » (Béziac) ont la même origine (mais d'autres hypothèses sont aussi possibles) .



Les lieux-dits de la commune : Essai de toponymie (suite)

Le nom de Clérac est donc très ancien. Mais celui de notre rivière (qualifiée parfois de « fleuve » dans certains anciens textes), le Lary, l'est encore plus. Il contient en effet la racine « ar » qui remonte au langage parlé par les hommes préhistoriques, bien avant l'arrivée des Gaulois et des Romains. Cette racine « ar » qui signifiait sans doute cours d'eau se trouve en effet dans de nombreux noms de rivières : Garonne, Charente, Marne, Sarthe, Arve...en France et Sarre, Aar... dans les pays germaniques. Comme celle de Clérac, l'orthographe de Lary (adoptée aujourd'hui) a beaucoup varié : on trouve ainsi parfois Larit ou l'Ary.

En 1853, un poète régional, E.Boyer, a écrit un quatrain en latin et en français à la gloire du Lary :

« Charmant Lary ton onde est toujours claire

Tes bords riants et tes gazons fleuris !

Que te manque-t-il pour me plaire ?

C'est de couler au sein de mon pays. »

Plus récent est le nom du village de Gadebourg. Il vient du viking « Gatborg » qui signifie « château du passage ». En effet, au milieu du IX^e siècle, les Vikings ont installé le long des rivières des forteresses pour contrôler les terres dont ils venaient de s'emparer entre Saintes et Bordeaux. La ville de Göteborg en Suède a la même origine.

De même que Clérac vient du nom d'une personne, la majeure partie des noms de villages a pour origine le nom d'une famille, sans doute la première qui y a habité lorsque les seigneurs locaux ont fait venir de nouveaux habitants pour repeupler la région dévastée par la Guerre de 100 ans. Un peu plus au nord, ces noms de famille sont précédés du mot « chez ». Ce n'est pas le cas à Clérac, ni dans le nord de la Gironde. Commençons d'abord par le village de Caillères (ou Callières ou Caillières) qui doit son nom au constructeur du château, Jehan Portier, seigneur de Caillères (en Angoumois) qui tenait la seigneurie de Clérac de sa femme Perette de Fart (qui en avait elle-même hérité de sa tante Marie Giraud... laquelle a donné son nom de Girarde à un des ruisseaux qui borde le château et qui prend sa source au lieu-dit Girarde à l'entrée ouest du bourg, sur la route de Bédenac). Poursuivons par Laisné (ou Lesné), Teurlay (du Lary, des Landes, le Bois de Teurlay), Moindron, Verdillon, Matrat et Bézias(peut être aussi d'origine gallo-romaine), le Bonin, Simonneau, Lusseau, Godet, Goguet, Genêt, Fradon, Landry, les Bertrands, la Gélie , Macouillard (ancien nom du Barail), Manon, Froin, Perrineau, Mandé . Et parfois, ce n'est pas un nom de famille mais un prénom : Abel, Massicot (appellation affectueuse locale pour Thomas), Genin (ou Angenin, déformation d'Eugène), Albret (déformation d'Aubert), Boischarles.

Assez fréquemment aussi, les noms font référence à la végétation , au sol et au relief : le Sable, Forien (terre qui ne vaut rien), la Brande, le Brandard,le Taillis, le Bosquet, Genet (peut-être), le Ramard (lieu boisé),le Peu (du mot puy ou puech qui signifie sommet), le Haut Maine, la Valade (la vallée), Bourdeleau (bord de l'eau), Vallonbronze (vallée ombragée) et aussi Boischarles, Teurlay des Landes,le Bois de Teurlay, les Fontenelles (petites sources)...

D'autres noms rappellent l'habitat : le Grand Village, la Cabane, Château (sans doute y avait-il un édifice défensif dans ce lieu à la limite ouest de la seigneurie de Clérac).

Quelques toponymes font référence aux activités humaines : Vérines (déformation locale de verrerie), la Faïencerie, l'Espie (du vieux verbe « espier » qui veut dire défricher), la Métairie Haute, le Haut Maine.

Enfin, les noms de la Rente, Rentier ou Chambard font référence aux vieilles pratiques féodales : la Rente et Rentier (référence à la redevance en argent que prélevait le seigneur), Chambard (déformation de champart, redevance en nature que prélevait le seigneur).

Ajoutons pour terminer que certains villages ont changé de nom au XVIII^e siècle. Le village de Macouillard est ainsi devenu le Barail (pièce de terre plantée en vigne) et le fief de la Vieille Court (vieux château) a pris le nom de la Vallade.

Et les Cléracais, jamais à court d'imagination, ont donné de multiples noms à leurs terres, bois et landes (comme la Lune pour les vignes situées près d'un massif rond au bout de la charmille de Caillères,) ou la Pierraille (terre où le forgeron qui la possédait déversait ses surplus de métaux) ou encore le Marronnier de David, le Plantis...Les exemples sont bien trop nombreux pour être tous cités !

Jean-Paul GRASSET



Confinés oui, mais en restant au VERT... avec des plantes qui nous veulent du bien !

Apporter la nature dans sa maison, cela renforce la sensation de bien-être et pourquoi ne pas améliorer la qualité de l'air intérieur par la même occasion !

Nous vous proposons des plantes dépolluantes qui purifient l'air de votre habitat.

Ce n'est pas de la magie mais tout simplement l'effet de la photosynthèse. Car ces plantes dépolluantes produisent plus d'oxygène que les autres plantes. Mais ce n'est pas tout... Elles purifient l'air en éliminant les toxines présentes à l'intérieur de chez nous.



Pachira aquatica

Appelée aussi "arbre à argent" ou "cacaotier d'eau", cette plante est facile d'entretien. Elle a besoin de peu d'eau, car elle la stocke dans son tronc. Et elle ne demande pas beaucoup de lumière pour grandir. Souvent, on en plante plusieurs dans un pot pour pouvoir entrelacer son tronc, ce qui en fait une plante d'intérieur très élégante. Sachez que dans la doctrine du feng shui, les feuilles du pachira sont symboles de bonheur et de fortune.



Langue de belle-mère (*Sansevieria trifasciata*)

Ne vous laissez pas rebuter par son nom peu sympathique. Cette plante qui a besoin d'humidité est parfaite pour la salle de bain - l'endroit idéal pour filtrer le formaldéhyde des produits de nettoyage, des mouchoirs en papier, du papier hygiénique, des traitements capillaires et des colorants. Si vous n'oubliez pas de la brumiser, la langue de belle-mère conviendra aussi à votre chambre à coucher, car elle dégage de l'oxygène la nuit, ce qui aide au sommeil.

C'est une plante parfaite pour les jardiniers débutants car elle est presque increvable ! Bref, elle se débrouille très bien toute seule.



Chlorophyton chevelu

Elle fait partie des meilleures plantes pour purifier l'atmosphère selon la NASA. Elle aurait la capacité d'absorber le monoxyde de carbone, le benzène, le toluène, le xylène et le formaldéhyde. Belle performance pour une seule plante ! Cette plante-araignée a de jolies feuilles étroites vert foncé et vert clair. Son feuillage est mis en valeur quand elle est placée dans un pot suspendu. Elle est très facile d'entretien, résistante et ne coûte pas cher. Une plante qui a donc beaucoup d'atouts.

Des plantes dans la maison, c'est bon pour le moral et la santé.

Des douceurs gourmandes à offrir

Sublimons cette fin d'année avec des chocolats maisons !

Croustillantes ou moelleuses, les Truffles sont incontournables pour les Fêtes.

Truffles croustillantes chocolat au lait, passion et pralin

Ingrédients (pour une quarantaine de truffles) :

- 350g de chocolat au lait de très bonne qualité
- 185ml de jus de fruits de la passion (environ 10 fruits),
- 70g de beurre doux
- 200g de chocolat noir de couverture
- Environ 100g de pralin
- 6 ou 7 sablés breton émiettés (ou des crêpes gavottes)

La recette :

1. Pour la ganache chocolat au lait/passion

Laissez le beurre ramollir à température ambiante (le couper en morceaux au préalable). Hachez le chocolat au lait finement. Réservez dans un saladier.

Faites bouillir le jus des fruits de la passion. Retirez le alors immédiatement du feu et versez le sur les copeaux de chocolat au lait en trois fois sans cesser de remuer. Quand le chocolat est bien fondu, ajoutez le beurre en morceaux, attendez quelques secondes et mélangez avec une cuillère en bois afin d'obtenir un mélange homogène. Pour plus de sécurité, vous pouvez la mixer quelques secondes avec un mixer plongeant. Versez la ganache dans un plat et filmez-la au contact. La laissez reposer au réfrigérateur au minimum 1h30 heures (sinon la veille, c'est encore mieux).

2. Confection des truffles

Sortez la ganache refroidie et parez-vous de vos plus

beaux gants en silicone! Prélevez un peu de ganache et roulez la entre la pomme de vos mains pour former des petites boules régulières. Roulez ensuite les boules de ganache dans les brisures de sablé breton (ou de crêpes dentelles) Déposez les boules sur une feuille de papier sulfurisé. Renouvelez l'opération jusqu'à épuisement de la ganache.

Remettez les boules de ganache au réfrigérateur pendant au moins une demi-heure (ou au congélateur une dizaine de minutes).

3. Le coque en chocolat noir et pralin

Faites fondre au bain marie le chocolat noir de couverture. Ajoutez le pralin, mélangez et réservez.

3. Le montage :

Sortez les boules de ganache du frigo. Déposez une boule de ganache sur une fourchette et trempez-la entièrement dans le chocolat de couverture. Déposez-la ensuite sur une feuille de papier sulfurisé. Renouvelez l'opération jusqu'à épuisement de la ganache.



Truffles au chocolat blanc et à l'orange



Ingrédients:

- 175 g de chocolat blanc
- 50 ml de crème liquide entière
- 20 g de beurre ramolli
- 50 g d'écorces d'orange confites
- le zeste d'une orange

- 1 c.à.s de jus de citron
- 1 c.à.c de jus d'orange
- Sucre glace pour l'enrobage

La recette :

- Faire fondre le chocolat au bain-marie.
- Mixer les écorces d'orange confites.
- Faire chauffer la crème et verser-la, sur le chocolat

en 3 fois, en mélangeant vivement pour créer une émulsion.

- Ajouter le beurre en morceaux pour le faire fondre. Incorporer le jus de citron et d'orange tiède puis les écorces d'orange confites mixées et le zeste d'orange en mélangeant.

- Laisser refroidir au réfrigérateur toute une nuit.

- A l'aide d'une cuillère prélever un peu de ganache, former une boule et roulez-la dans le sucre glace.

Conservez vos truffles dans la boîte en fer au frigo jusqu'à dégustation (vous pouvez les conserver une bonne semaine au réfrigérateur).

Voici une façon simple et facile de faire des cadeaux gourmands pour ses proches, ou son entourage !

Etat Civil



Madame Laëtitia PETIT et Monsieur Ludovic RIGA

Mariés le 08 août 2020

Domiciliés 6 Genêt

Madame Julie DUNIAUD et Monsieur Anthony YOU

Mariés le 15 août 2020

Domiciliés à 4 Le Grand Village

Madame Mathilde BRIN et Monsieur Arnaud GUITTARD

Mariés le 05 septembre 2020

Domiciliés à 19 Fradon

Monsieur Ludovic MONCASSIN et Monsieur Fabrice BOURMAUD

Mariés le 26 septembre 2020

Domiciliés à 15 Fradon

Monsieur Guy COUTURE

Décédé le 07 août 2020 à Libourne

Domicilié à 9 route des Gemmeurs

Monsieur Armand GLENISSON

Décédé le 29 août 2020 à Clérac

Domicilié à Fradon



Mairie de Clérac

1 place de la Mairie

17270 Clérac

Tél : 05.46.04.13.12

info@ville-clerac.fr

www.ville-clerac.fr**Horaires d'ouverture du secrétariat :**

Le lundi, mardi et jeudi

de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h15

Le vendredi de 14h à 17h30

Le samedi de 8h30 à 12h30

Culture**Bibliothèque** : 05.46.04.75.56

bibliotheque.clerac@orange.fr

Horaires d'ouverture :

Le mardi et jeudi de 16h30 à 18h30

Le mercredi et samedi de 10h00 à 12h00

Le vendredi de 16h00 à 18h00

Musée :

1 route des châteaux

05.46.04.07.83

email : musee-clerac@orange.fr

web : www.musee-clerac.fr**Horaires d'ouverture :**

Le mardi et mercredi de 14h à 18h30

Le jeudi, vendredi, samedi et dimanche

de 10h à 12h et de 14h à 18h30

Education**Ecole** : 05.46.04.53.82**Garderie périscolaire (s'adresser à la mairie) :**

05.46.04.90.08 ou 05.46.04.13.12

Office religieux

Planning des messes :

Messes du samedi 18h30 de Pâques à la Toussaint

Messes du samedi 18h de la Toussaint à Pâques

1er samedi : Eglise de Chevanceaux

2ème samedi : Eglise de Clérac

3ème samedi : Eglise de Vassiac-Montguyon

4ème samedi : Eglise de Cercoux

5ème samedi : Eglise de St Pierre du Palais

Tous les dimanches : Eglise de Montlieu à 10h30

Paroisse Sainte Thérèse (Montlieu-la-Garde)

05 46 04 44 41 fax : 05 46 04 66 79

Services**Salle des fêtes** : 05.46.04.13.12**La Poste** : 05.46.04.13.00**Horaires d'ouverture :**

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30

ADMR Saintonge Sud (Ancienne Mairie de Saint Martin d'Ary, 26, route de Royan) : 05.46.04.45.97**Déchèterie-SOTRIVAL** : 05.46.04.03.38

Du mardi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h15.

Samedi : 9h-12h30 et 14h00-17h30. Fermé dimanche, lundi et jours fériés.

SPA (Saintes) : 05.46.93.47.65web : spa.de.saintes.free.fr**Régie d'exploitation services des eaux** : 05.46.49.42.56**ENEDIS (dépannage)** : 09 69 32 18 84**Orange** : 39 00**SNCF** : 0 892 35 35 35**Social****Maison de la Solidarité et des Services publics** (Mairie de Montguyon) : 05.46.04.01.45

Email : ccas.msap@montguyon.fr

Assistante sociale (service social de Montendre) :

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h sur rendez-vous au 05.46.49.27.77

Conciliateur de justice (Mairie de Montguyon) : 05.46.04.01.45 Tous les 2èmes mercredis de 9h à 12h**Tourisme****Communauté de Communes de la Haute Saintonge** :

05.46.48.12.11 / Fax : 05.46.48.74.78

web : www.haute-saintonge.org**Office de tourisme cantonal Montguyon** : 05.46.04.28.70**Urgences et santé****Samu** : 15**Police** : 17**Pompiers** : 18**N° d'Urgence Unique Européen** : 112**Gendarmerie de Montguyon** : 05.46.04.10.13**Hôpital Jonzac** : 05.46.48.75.75**Hôpital Libourne** : 05.57.55.34.34**Infirmière (Stoffel Corinne)** : 05.46.04.73.56**Médecin de nuit (week-end et fériés)** : 05.46.27.55.20**Centre antipoison (Bordeaux)** : 05.56.96.40.80**Accueil familial personnes âgées/
handicapées**

Mme Bodin Sylvie (Matrat) 05.46.04.29.54.

Mme Martin Francine (rue de la franière) 05.46.48.02.58.

Mme Prezats Annie (la Giraude) 05.46.04.13.75.

Mme Vias Sylvie (11 rue de lesné) 05.46.04.20.89.

Mme Géron Agnès (rue du Brandard) 05.46.04.28.59

Mme Metay Brigitte (9 rue de Lesné) 05.46.04.02.13

Assistants maternelles

Mme Glenisson Marie-Hélène (rue de la faïencerie)

05.46.48.26.60.

Mme Mole Bénédicte (impasse des fougères) 06.16.69.47.75

Mme Tingul Linda (rue du Jeu de Quilles) 05.46.70.69.13.

Auxiliaire de vie

Mme DOURTHE Liliane (rue de la Faïencerie) 05 46 04 28 85

Mairie de Clérac

1, place de la Mairie

17270 CLERAC

Téléphone : 05 46 04 13 12

Messagerie : info@ville-clerac.fr

Site internet : www.ville-clerac.fr

